



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

9. OBJET : Espace muséal d'ANDENNE - Acquisition par la Ville d'ANDENNE de la collection SCARBOTTE

Le Conseil communal,

En séance publique,

VU les articles L 1122 – 20 alinéa 1^{er}, L 1122 – 26 § 1^{er}, L 1122 – 30, L 1122-24 et L 3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ATTENDU que Monsieur Léon J. HAUREGARD a été mandaté par le Collège communal pour établir l'inventaire des pièces composant l'ensemble de la collection appartenant à la famille SCARBOTTE et d'en estimer la valeur ;

VU l'inventaire établi à ce sujet par Monsieur Léon J. HAUREGARD ;

VU l'estimation réalisée par l'intéressé de la valeur de cette collection, au montant de 35.300 € ;

VU l'intérêt de ces pièces pour l'Espace muséal d'ANDENNE ;

VU l'accord de la famille SCARBOTTE sur la vente au profit de la Ville d'ANDENNE de l'ensemble des pièces composant cette collection, pour le prix de 40.000 € ;

ATTENDU que les crédits disponibles sur l'article 771/749-51 du budget de 2023 permettent, après adoption de la modification budgétaire 2023/1, de faire face à la dépense ;

SUR la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Il est décidé de l'acquisition par la Ville d'ANDENNE, pour le prix global de 40.000 €, de l'ensemble des pièces composant la "collection SCARBOTTE", telles que reprises dans l'inventaire établi par Monsieur Léon J. HAUREGARD.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur l'article 771/749-51 du budget 2023 (MB 2023/1).

Article 3 :

Les pièces de cette collection seront versées dans le domaine public communal. Elles seront confiées à l'Espace muséal d'ANDENNE, qui en assurera la conservation et la gestion.

Article 4 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Monsieur Grégory ABRAMS, Conservateur de l'E.M.A., et à Madame Céline HERMANS, Conservatrice adjointe de l'EMA.

Ils veilleront, chacun en ce qui les concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Article 5 : La présente résolution sera notifiée à Monsieur Philippe SCARBOTTE.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS